

Title	Date	Status	Version
<b>Comité national sur la santé et la sécurité au travail (CNSST) Procès-verbal de la 79<sup>e</sup> réunion – réunion supplémentaire liée à la COVID-19</b>	<b>Le 22 mars 2021</b>		<b>Final</b>
Distribution: Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, MaZone du CNRC, DocZone du CNRC et les coprésidents du CLSS du CNRC	<b>Approuvé : le 9 septembre 2021</b>	<b>Nombre de Page: 5</b>	

Participants	
<b>Membres:</b>	
Lawrence Mak	Agent du Conseil de recherches, représentant des employés de l'IPFPC, président
Geneviève Tanguay	Vice-présidente, Technologies émergentes, coprésidente
Cathie Fraser	Présidente de l'AECR, coprésidente
Lawrence Charlebois	Agent du Conseil de recherches, représentant des employés de l'IPFPC
Brad Gover	Directeur, recherche-développement, Construction; représentant de l'employeur
Pierre Mayette	Directeur général, Services de conception et de fabrication; représentant de l'employeur
Sue Twine	Directeur, recherche-développement, TSH; représentant de l'employeur
Michael Vandenhoff	Agente technique; représentant des employés de l'AECR
<b>Personnes ressources:</b>	
Dale MacMillan	Vice-présidente, Services corporatifs et chef de la direction financière
Carolyn Lauzon	Conseillère principale, Relations de travail, Direction des ressources humaines
Ronalda Rino	Directrice exécutive, Direction de l'ESST
Shelley Sommerville	Secrétaire du CLSS et conseillère en politique et rapports, Direction de l'ESST
Vanessa Loyer	Adjointe administrative, Direction de l'ESST (soutien à la réunion)
<b>Invités:</b>	
Tim Grubb	Directeur exécutif, Direction de la sécurité
Jodi Carvalho	Gestionnaire, Opérations de sécurité, Direction de la sécurité
Denis Mathieu	Gestionnaire, Sécurité physique, Direction de la sécurité
Josée Patry	Coordnatrice du programme de gestion des urgences, Direction de la sécurité
Emma English	Coordonnatrice de programmes ESST, Direction de l'ESST (observatrice)
Marc Andre Durocher	Technologue en gestion de projet ESST, Direction de l'ESST (observateur)
<b>Absente:</b>	
Susan Gamble	Directrice intérimaire, Prévention et mise en œuvre, Direction de l'ESST
Theresa Paris	Gestionnaire, Politique et rapports, Direction de l'ESST
<b>Détails de la réunion</b>	<b>Heure de la réunion (durée)</b>
Réunion virtuelle	9:32 am to 11:03 am

Discussion points	
1	<b>Présentation des invités et des membres du comité</b>  Lawrence Mak souhaite la bienvenue à tous les membres du comité, aux personnes-ressources et aux invités.
2	<b>Approbation de l'ordre du jour de la réunion</b>  L'ordre du jour est approuvé tel quel.
3	<b>Présentations de la Direction de la sécurité</b>

### Programme de cartes magnétiques

La Direction de la sécurité présente la nouvelle mise en œuvre des lecteurs de cartes magnétiques à divers emplacements du campus du chemin de Montréal. Les employés qui travaillent à ces endroits devront balayer leur carte magnétique pour sortir de l'édifice. Le nouveau système de sortie avec carte magnétique permettra de savoir qui se trouve dans l'édifice, de s'assurer que tous les occupants de l'édifice sortent en cas d'urgence et de renforcer les procédures de sécurité du CNRC. La Direction de la sécurité explique de quelle manière le système fonctionne, indique dans quels édifices ce nouveau système est installé et de quelle façon il est contrôlé.

Points de discussion principaux :

- En cas d'urgence, les employés peuvent sortir de l'édifice par n'importe quelle porte.
- Le centre de surveillance du CNRC (M1) peut assister les employés à distance et en personne si un commissionnaire n'est pas présent. Les numéros de téléphone pour M1 seront affichés où se situent les systèmes de sortie avec carte magnétique et les employés pourront appeler pour obtenir de l'aide. M1 aidera les employés à distance à l'aide du laissez-passer de l'employé ou sera en mesure d'ouvrir la porte à distance.
- Les autres commissionnaires embauchés pendant la pandémie demeureront à leurs postes actuelles pendant la phase de transition des nouveaux systèmes de sortie avec carte magnétique (environ 30 jours). Une fois que la transition sera achevée avec succès à un emplacement, le poste de commissionnaire ne sera plus requis. Les emplacements au campus du chemin de Montréal qui disposaient d'un commissionnaire à temps plein avant la pandémie continueront d'avoir un commissionnaire sur place, c.-à-d. aux édifices M-50 et M-58.
- La prochaine phase inclura des systèmes supplémentaires pour accroître le nombre de lecteurs afin qu'il y ait plus d'un point d'entrée et de sortie par édifice.
- Le bouton d'alarme du système de cartes magnétiques peut être activé pour déverrouiller la porte en cas d'urgence; il est toutefois important de préciser que cette alarme n'est pas connectée aux avertisseurs d'incendie.
- La Direction de la sécurité explique qu'une alarme retentira, M1 sera informé et qu'il y aura un délai de 15 secondes si quelqu'un essaie de sortir par une porte avec carte magnétique à l'aide de la barre CHEXIT (barre de poussée) sans passer son laissez-passer sur le lecteur de cartes magnétiques. L'agent négociateur de l'AECR était préoccupé que le délai de 15 secondes pourrait empêcher un employé de sortir en cas d'urgence, ce qui pourrait être considéré comme un risque pour la santé et la sécurité. La Direction de la sécurité confirme qu'elle a fourni les communications, le matériel de formation et les présentations sur le nouveau système aux autorités responsables des immeubles pour qu'elles diffusent l'information dans leurs emplacements respectifs. La Direction de la sécurité comprend qu'il faudra un certain temps aux employés pour se familiariser avec le nouveau système et est disponible pour répondre aux questions et aider les employés.

\*Remarque : La Direction de l'ESST a vérifié que le système de sortie avec carte magnétique répond aux normes de sécurité concernant les sorties d'urgence, puisque le système comprend un bouton d'urgence pour déverrouiller la porte avec carte magnétique dès qu'il est activé.

- Les quais de chargement et les zones de service ne fonctionneront pas avec ces systèmes de cartes magnétiques afin de faciliter la circulation de l'équipement et du matériel. Cependant, seuls ceux qui ont besoin d'aller dans ces zones pourront y accéder.
- En cas d'urgence, la centrale de contrôle du CNRC (M1) enverra un rapport d'occupation de l'immeubles aux agents de secours en chef des immeubles et à leurs remplaçants. Aux immeubles éloignés, comme ceux de Sussex, les commissionnaires recevront une impression du rapport d'occupation de l'immeubles à leur poste pour distribuer à l'équipe d'intervention d'urgence du CNRC. La Direction de la sécurité fera un suivi pour voir s'il s'avère possible d'instaurer l'utilisation du courriel pour envoyer le rapport, comme le comité le suggère.

- L'accès aux édifices par carte ne change pas avec la mise en œuvre du système de sortie avec carte magnétique. Les coordonnateurs des laissez-passer continueront à gérer les cartes d'accès aux édifices.
- Les procédures d'accès aux édifices pour les entrepreneurs et les visiteurs demeurent les mêmes.
- Le déploiement du système de sortie avec carte magnétique se poursuivra sur le campus du chemin de Montréal et en région.
- Les systèmes de sortie avec carte magnétique continueront à fonctionner en cas de panne de courant.
- Les systèmes de sortie avec carte magnétique seront désactivés si une situation d'urgence survient afin de faciliter l'évacuation.
- Les visiteurs devront être escortés à l'extérieur de l'édifice par un employé du CNRC à l'aide du système de sortie avec carte magnétique. Si de grands groupes de visiteurs doivent sortir de l'édifice, la Direction de la sécurité suggère qu'un nombre suffisant d'employés du CNRC escortent les visiteurs et les aident à entrer dans l'édifice et à en sortir à l'aide du système de cartes magnétiques.

L'agent négociateur de l'AECR soulève une préoccupation en lien avec la protection de l'information contenue dans le rapport d'occupation des immeubles que le centre de surveillance central du CNRC (M1) fournit en cas de situations d'urgence. La Direction de la sécurité répond qu'elle doit se conformer à leurs politiques de protection de l'information et que ceux-ci ne seraient pas divulgués autrement qu'à des fins d'urgence et/ou des enquêtes. L'agent négociateur de l'AECR et un représentant des employés de l'IPFPC demandent à ce que la Direction de la sécurité fournisse les documents de politique qui contiennent des renseignements supplémentaires sur la protection de la confidentialité en ce qui a trait aux rapports d'occupation des immeubles.

**Mesure de suivi n° 1 : Fournir au comité un exemplaire des politiques de la Direction de la sécurité qui se rapportent à la santé et la sécurité ainsi que celles qui se rapportent à la confidentialité des renseignements (Direction de la sécurité).**

#### **Mises à jour sur la COVID-19**

La Direction de la sécurité fournit les statistiques sur la COVID-19 à l'échelle nationale et les statistiques pour le CNRC. Les cas positifs au CNRC sont considérés comme provenant d'une source externe, car aucun cas de transmission n'a été signalé au sein de l'organisme.

#### **Exigences du Secrétariat du Conseil du Trésor – Mise à l'abri sur place et confinement**

La Direction de la sécurité présente des renseignements sur son exercice virtuel de formation sur le confinement ou la mise à l'abri sur place à venir dans le cadre de la Semaine de la sécurité civile, qui aura lieu en mai 2021. Cet exercice permettra d'accroître la sensibilisation et de former les employés du CNRC concernant ces importantes procédures d'urgence; cela permettra aussi au CNRC de répondre aux exigences actuelles du Secrétariat du Conseil du Trésor.

Il est mentionné que la Semaine nord-américaine de la sécurité et de la santé au travail aura lieu en même temps que la Semaine de la sécurité civile. La Direction de la sécurité est consciente que ces deux événements auront lieu au cours de la même semaine et espère que les deux campagnes permettront d'accroître la sensibilisation en lien avec leur initiative respective.

#### **4 Examen du procès-verbal de la réunion du 14 janvier 2021 et des mesures de suivi**

MESURE DE SUIVI N° 1 : Coordonner le parachèvement du procès-verbal de la réunion du BSG et du CNSST du 26 octobre 2020 (Shelley Sommerville). Le parachèvement de ce procès-verbal a eu lieu le 18 mars 2021.

	<p>MESURE DE SUIVI N° 2 : Proposer d'ajouter des renseignements sur les clés en cuivre et les thermomètres disponibles dans les entrepôts du CNRC dans les mises à jour sur la COVID-19, destinées à tous les employés du CNRC (Dale MacMillan). Les renseignements sur la disponibilité des clés en cuivre et des thermomètres ont déjà été présentés dans ÉCHO. Des efforts seront déployés pour améliorer les communications existantes au sujet de ces articles et pour insister sur les propriétés d'autodésinfection du cuivre.</p> <p>MESURE DE SUIVI N° 3 : Communiquer avec Chris Johnstone pour obtenir une brève mise à jour par courriel sur l'état d'avancement des projets pilotes d'innovation en matière de sécurité liés à la COVID-19, qui sera partagée avec le comité lors de la prochaine réunion (Direction de l'ESST). La direction du DPF et celle de la Direction de l'ESST font toutes deux partie du comité sur l'innovation et transmettront les mises à jour et les nouveaux renseignements au comité.</p> <p>MESURE DE SUIVI N° 4 : Réviser le procès-verbal de la réunion du 20 novembre 2020 (Shelley Sommerville). Mesure de suivi terminée.</p> <p>MESURE DE SUIVI N° 5 : La Direction de l'ESST communique avec les différents intervenants et la DPGBI pour déterminer si les zones fumeurs désignées sont suffisamment éloignées des entrées de l'immeuble (Direction de l'ESST). Les préoccupations soulevées seront traitées par la DPGBI et les autorités locales des immeubles au cas par cas étant donné que l'emplacement des zones fumeurs diffère d'un édifice à l'autre.</p> <p>DISCUSSION SUPPLÉMENTAIRE : La personne-ressource des Relations de travail fournira une mise à jour au comité à propos des rôles et responsabilités des employés essentiels par rapport à ceux des employés désignés.</p> <p style="text-align: right;"><b>Mesure de suivi n° 2 : Fournir une mise à jour sur les définitions de travailleur essentiel et de travailleur désigné (Relations de travail).</b></p>
5	<p><b>Santé auditive</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un représentant de l'employeur présente une ébauche d'article sur la santé auditive des employés. L'article traite des conséquences du bruit et de l'utilisation régulière et continue de casques d'écoute ou d'écouteurs et fournit des stratégies pour protéger l'audition. L'article sera publié dans ÉCHO et dans MaZone.</li> <li>• Il est suggéré que les experts en la matière de MÉTRO pourraient être consultés avant la parution de l'article.</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>Mesure de suivi n° 3 : Consulter MÉTRO avant la parution de l'article (Direction de l'ESST).</b></p>
6	<p><b>Tour de table</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'équipe des personnes-ressources d'ESST informe le comité que les trousse de premiers soins supplémentaires pour la COVID-19 ont été distribuées et qu'elles sont également disponibles dans les magasins du CNRC.</li> <li>• Avec les nouveaux variants de la COVID-19, on rappelle aux CDP de continuer à insister sur le port de l'équipement de protection individuelle.</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>Mesure de suivi n° 4 : Effectuer un suivi pour voir si les employés ont accès à des renseignements supplémentaires sur les variants de la COVID-19 (Direction de l'ESST).</b></p>

Action Number	Action Items	Responsible
1	Fournir au comité un exemplaire des politiques de la Direction de la sécurité liées aux données d'occupation des édifices.	Security Branch

2	Fournir une mise à jour sur les définitions de travailleur essentiel et de travailleur désigné.	Labour Relations
3	Consulter MÉTRO avant la parution de l'article.	Direction de l'ESST
4	Effectuer un suivi pour voir si les employés ont accès à des renseignements supplémentaires sur les variants de la COVID-19.	HSE Branch

Acronyme	
AECR	Association des employés du Conseil de recherches
AÉRO	Aérospatiale
BSG	Bureau du secrétaire général
CCS	Conseil de coordination de site
CDP	Centres de recherche, directions et PARI
CHD	Comité de la haute direction
CLSS	Comité local de santé et de sécurité au travail
CSST	Comité de la santé et de la sécurité au travail
CNM	Conseil national mixte
CSGA	Comité de soutien à la gestion des activités
DPGBI	Direction de la planification et de la gestion des biens immobiliers
EDSC	Emploi et Développement social Canada
EIU	Équipe d'intervention d'urgence
EPI	Équipement de protection individuelle
ESST	Environnement et Santé et sécurité au travail
IPFPC	Institut professionnel de la fonction publique du Canada
Mandat	Mandat MÉTRO Métrologie
PARI	Programme d'aide à la recherche industrielle
PGSPD	Programme de gestion sécuritaire des produits dangereux
POSC	Protocoles opérationnels spéciaux liés à la COVID-19
PPR	Programme de prévention des risques
RESCR	Rapport d'enquête sur les situations comportant des risques
RESCR par voie électronique	Rapport d'enquête sur les situations comportant des risques par voie électronique
SALSST	Solution d'apprentissage en ligne sur la santé et la sécurité au travail
SCT	Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
SIMDUT	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
SNASST	Semaine nord-américaine de la sécurité et de la santé au travail
SST	Santé et sécurité au travail